

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'USINAGE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique		6						
● Sous-épreuve E11 : analyse et exploitation de données techniques	U 11	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
● Sous-épreuve E12 : mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
● Sous-épreuve E13 : sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 – Épreuve de technologie Elaboration d'un processus d'usinage	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
● Sous-épreuve E31 : réalisation et suivi de production en entreprise	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	25 mn	CCF	
● Sous-épreuve E32 : lancement et suivi d'une production qualifiée	U 32	3	CCF		Ponctuel pratique	5 h maxi	CCF	
● Sous-épreuve E33 : réalisation en autonomie de tout ou partie d'une fabrication	U 33	3	CCF		Ponctuel pratique	4 h	CCF	
● Sous-épreuve E34 : économie-gestion	U 34	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
● Sous-épreuve E35 : prévention-santé-environnement	U 35	1	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4 - Épreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie-éducation civique		5						
● Sous-épreuve A5 : français	U 51	2,5	Ponct. Ecrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
● Sous-épreuve B5 : histoire-géographie-E.C.	U 52	2,5	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) *Dont cinq minutes de préparation.*

(2) *Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention.*

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.